



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

systemes d'échanges locaux

Question écrite n° 67791

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'économie solidaire sur l'encadrement juridique des systèmes d'échanges locaux (SEL). En effet, lors des dernières rencontres des SEL qui ont eu lieu du 20 au 24 août derniers, à Plazac (Dordogne), a été soulevé la crainte de voir « institutionnalisés » ces réseaux solidaires par un projet de loi cadre, actuellement en préparation au sein de ses services, ce qui pourrait leur faire perdre une partie de leur intérêt. Or, les SEL sont importants car ils sont une forme originale et efficace de lutte contre les exclusions et à l'inverse du RMI qui enferme certains de nos concitoyens dans un sentiment de dévalorisation et d'assistanat, ils favorisent, dynamisent et encouragent les initiatives. Elle lui demande donc de bien vouloir lui préciser de quelle manière il entend encadrer les SEL sur le plan juridique sans leur retirer toute leur attractivité.

Texte de la réponse

Les systèmes d'échanges locaux créés en 1994 en Ariège, dans les Pyrénées, se sont développés dans de nombreuses régions et en particulier en Ile-de-France. On estime leur nombre à environ 350, impliquant 25 000 à 30 000 personnes. Une réflexion a été engagée sur les dispositions juridiques utiles de nature à apporter une sécurité juridique aux systèmes d'échanges locaux. En effet, en raison d'une certaine méconnaissance des principes de fonctionnement des SEL, l'activité de leurs membres et ses contreparties ont pu être assimilées à des revenus et comptabilisées comme tels dans le calcul des minima sociaux par exemple. De même, certains SEL ont pu se voir imposer fiscalement. Il pourrait être envisagé d'exclure la prise en compte, dans le calcul de ressources des minima sociaux, des activités déployés au sein des SEL. La condition serait, bien évidemment, que ceux-ci respectent un certain nombre de principes, notamment la non-lucrativité.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67791

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : économie solidaire

Ministère attributaire : économie solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6011

Réponse publiée le : 4 mars 2002, page 1261